



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	ecureuil B3 bleu F-GSOE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF / PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
21/08/2017	LE PERIER	CABANE DE LA SELLE		2		matériel
21/08/2017	LE PERIER	sentier de roumeiou		3		matériel : compresseur et grillage
21/08/2017	VALCENESTRE	CBE COMBOURSSIÈRE		2		matériel

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 494 / 2017

Suivi par : Frédéric Sabatier

à Gap, le 18/08 / 2017

Le Directeur,

Le Directeur,


Pierre COMMENVILLE